



Conseil prud'homme (jugement et appel)

Par **bouzidi**, le **19/07/2009** à **21:06**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon ancien employeur j'ai été au conseil de prud'homme et le jugement a été rendu y'a plus d'une semaine et j'ai gagnée 6000euro mais la partie adverse souhaite faire appel . J'ai été licencié en septembre 2008 section (commerce vente habillement) la partie adverse me reproche les faits suivant :

- Des clientes insatisfaites de mes conseils et mon attitude ,j'ai retrouvée du travail dans la vente mais en CDD qui se termine en septembre mon ancien employeur a réussi à convaincre mon employeur actuel à faire un témoignage contre moi pour se servir en appel en sachant que ce dernier m'a envoyé un avertissement en me reprochant les mêmes faits que la partie adverse pour me discréditer je voulais savoir si le conseil des prud'hommes tient compte des témoignages qui peuvent encontre faire ou si ils reviendrons sur leur premier jugement qui était en ma faveur merci d'avance de me répondre si possible.